



LOISIRS AMITIE



St Renan



Compte-rendu du Conseil d'Administration du jeudi 18 février 2021

Absente et excusée : **Jacqueline MESCOFF** qui a donné procuration à **Yvonne Mao**

Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 Octobre 2020

Le Président fait une lecture rapide de ce compte-rendu. Il rappelle le tiers-sortant, à savoir : Bernard Foricher - Joël Bonaventur - Nicole Le Guen - Jacqueline Mescoff. Il a souhaité réunir le C.A afin d'avoir son avis sur la non possibilité de convoquer l'Assemblée Générale et de prendre une décision du fait de la pandémie.

Présentation des résultats comptables de l'exercice 2020 au 31 décembre et vote du Conseil

Jacques HENNETIER, trésorier, présente et explique les résultats comptables de l'exercice 2020

Recettes : 20 594,05 €
Dépenses : 20 956,28 €
Déficit : 362,03 €

Il précise qu'un chèque de 1593,06 € pour l'entrée du Puy Du Fou n'a pas été encaissé, par contre le chèque de 1769,28 € pour réservation de l'Hôtel a été encaissé (voyage non réalisé à ce jour).

Situation au 31 Décembre 2020 (CMB)

Compte courant : 2 263,88 €
Livret Bleu : 4 571,24 €
Caisse (espèces) : 60,00 €
TOTAL : 6 895,12 €

Il reste en attente une facture de 700 € à régler à la piscine (Période du 16 Septembre au 14 Octobre 2020).

D'autre part, il informe que la Fédération Départementale a remboursé au Club 1,20€/adhérent sur la cotisation 2020 (0,59€ part Groupama et 0,61€ part Fédération).

Jacques HENNETIER détaille les chapitres recettes et dépenses. Quand il aborde la section Siel Bleu, **Yvonne MAO** demande la parole en précisant que **Jacqueline MESCOFF** lui a dit que 2 personnes n'ont, à ce jour, pas reçu en retour, leur chèque. Le trésorier répond qu'aucun chèque n'a été encaissé. Il précise aussi que, pour la Gym pour Tous, les chèques n'ont également pas été encaissés, de même que pour la sortie de la Vallée des Saints. Certains ont été rendus directement aux intéressés. Ceux qui ne l'ont pas été faits, le seront dès que possible.



LOISIRS AMITIE



St Renan



Le Président remercie **Jacques Hennetier** pour sa présentation détaillée. Il indique que l'ensemble des comptes sont consultables, sur demande préalable. Le Conseil approuve, à l'unanimité, le résultat de l'exercice 2020. Résultat : 17 oui et 1 abstention (Jacques HENNETIER).

Incidence et conséquences de la non possibilité de convoquer l'Assemblée Générale des Adhérents, élection au Conseil d'Administration (tiers sortant) et du bureau. Décision du Conseil

Le Président informe les membres du C.A, qu'avec la crise sanitaire, nous ne pouvons pas convoquer l'Assemblée Générale ordinaire annuelle. Il propose donc de maintenir en poste les 18 membres du Conseil actuels jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, dès lors où celle-ci pourra être normalement convoquée. Il précise qu'actuellement aucune activité n'est possible. Le tiers sortant doit donc également être maintenu.

D'autre part, comme cela a été discuté lors de la dernière séance du Conseil, et concernant la modification des dates de début et de fin de l'exercice comptable (du 1^{er} septembre au 31 août), le Président propose d'adopter dès cette année cette proposition, compte-tenu la situation sanitaire actuelle dont on ne connaît pas l'évolution dans l'avenir immédiat.

Il rappelle que la cotisation était l'an dernier de 17€. Les activités du Club n'ayant pu reprendre depuis plusieurs mois, et ne sachant quand elles le pourront, le Président propose que jusque fin août 2021, dans le cas d'une possible reprise partielle, il soit demandé à l'Adhérent souhaitant pratiquer une activité potentiellement autorisée (marche, pétanque...), une cotisation de 6€ correspondant à l'assurance de l'Adhérent. D'autre part, afin s'assurer une continuité règlementaire minimale de l'Association Loisirs Amitié, il est nécessaire de maintenir en responsabilité le Conseil d'Administration actuel. Aussi, il propose qu'une cotisation pour adhésion de 6€ soit demandé à chaque Administrateur, notamment pour l'assurance. Les 6€ seraient versées à la Fédération Départementale. Après discussions, le Conseil adopte à l'unanimité ces propositions. Aussi, le Président demande donc à chaque Administrateur, un chèque de 6€, correspondant à l'adhésion jusqu'à fin août 2021. Chaque administrateur présent a donc immédiatement réglé le montant demandé.

Par la suite, il propose au Conseil, une cotisation de 17€ portant sur la période du 1^{er} septembre au 31 août (nouvel exercice), et ceci, pour l'ensemble des Adhérents, actuels et nouveaux. A l'unanimité, cette proposition est retenue. La collecte des cotisations pourrait donc démarrer fin août voire lors du forum des Associations communales, début septembre.

Demande de subventions du Club auprès de la Mairie (section modélisme)

Jean Pierre COLIN explique que le Maire a souhaité que le réseau de modélisme ferroviaire soit exposé au public et que les scolaires puissent également en profiter. Pour permettre le transfert du circuit dans le hall de l'Espace Culturel, il a fallu le modifier en le transformant en quatre modules transportables. Pour cela, une subvention exceptionnelle de 1000€ a été attribuée en 2020 par la commune. L'équipe souhaite poursuivre l'amélioration du réseau (décors, éclairages, sons...) et sollicite une subvention exceptionnelle de 600€ pour 2021.



LOISIRS AMITIE



St Renan



L'objectif est de continuer à l'exposer lors des fêtes de fin d'année car il a rencontré un vif succès auprès du public lors du salon des producteurs et artisans locaux. **Jean Pierre COLIN** rappelle qu'au démarrage en septembre 2017, chaque membre de la section modélisme a participé financièrement tout comme le Club qui a versé 300 € à 2 reprises afin d'aider à acheter du petit matériel. Il ne lui semble pas logique que seuls les membres de l'équipe et le Club financent une exposition qui est proposée gratuitement au public. Le souhait de la Mairie étant de pouvoir continuer à l'exposer au public, il lui semble normal de solliciter une participation de la commune pour 2021 comme le font d'autres associations. Au final, c'est bien la commune qui arbitre les choix d'affectation de subventions et leurs montants. Claude Guiavarc'h pense également que la demande est légitime. Si la Mairie demande l'exposition, ce n'est pas au seul Club de participer. Le Conseil donne son accord, à la majorité, pour effectuer une nouvelle demande de subvention exceptionnelle.

Informations de la Fédération Départementale par Jacques HENNETIER.

Jacques HENNETIER indique que tous les concours et Assemblées Générales sont annulés. Le Secteur Penn Ar Bed conserve certaines activités. Pour le futur, tout est en attente. Il informe que le fichier informatisé SAGA, est appliqué dans tous les clubs de la Fédération Nationale. Une précision, seuls le Président, trésorier et secrétaire ont accès à ce fichier.

Questions diverses

Le Président informe que le Club Loisirs Amitié a gagné plusieurs lots, dont le 1^{er}, au Thé dansant de début septembre dans le cadre du défi Alzheimer et qui, malheureusement, n'a pu avoir lieu. Le Club avait alors acheté des carnets de tombola, par solidarité, avec Défi-Organisation.

Jean-Claude SALAUN remet donc les lots au Président à savoir :

- Un bon pour séjour d'un week-end à Ouessant ;
- Un radio réveil ;
- 3 cartes cadeaux SAPHIR D'ASIE ;
- Un lot de 2 tasses ARMOR LUX

Le Président propose de remettre ces lots à l'occasion d'une tombola organisée lors du prochain repas du Club. Il pense que, si, éventuellement, une reprise avait lieu en septembre, d'organiser un repas de rentrée dès le début du nouvel exercice comptable. Cette opération constituerait une belle animation. Le Conseil approuve, à l'unanimité, cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président

Bernard FORICHER

La Secrétaire

Raymonde PILVEN